

**Séance du mardi 11 avril 2017 à 20h30**  
**Mairie – salle du Conseil**

**PROCES-VERBAL**

<b>Présidence :</b>	Mme Elisabeth	STALDER	
<b>Présents :</b>	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEx	
	M. Olivier	JOSS	
	M. Jean	KELLER	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Nicole	PICARD FLUMET	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
	Mme Christine	VIZCAINO	
<b>Assistent :</b>	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
<b>Excusés :</b>	M. Christophe	FAVRE	
	M. Michel	STALDER	Adjoint



**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 14 mars 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Nomination de Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov au sein des commissions du Conseil municipal et du Groupement intercommunal de la Vigne Blanche
5. Présentation des comptes 2016
6. Crédit budgétaire supplémentaire destiné à financer la restauration de la salle paroissiale de la chapelle Sainte-Rita à Bellevue (délibération)
7. Crédit d'investissement pour la rénovation de la salle de gymnastique communale (délibération)
8. Crédit d'investissement pour l'aménagement d'un cheminement pour cycles et piétons à la route de Valavran (délibération)
9. Crédit d'investissement pour la réhabilitation de réseaux secondaires d'assainissement sis sur la Commune de Genthod (délibération)
10. Crédit d'étude pour la construction de logements au 4, route de Malagny (délibération)
11. Vente du Teleréseau de la Commune de Genthod
12. Propositions de la Mairie
13. Propositions individuelles et questions
14. Divers



En préambule, la Présidente propose de modifier l'ordre du jour de cette séance, suite à la commission des Finances du 4 avril, et d'inscrire un point supplémentaire qui concerne la vente du Télé réseau de la Commune de Genthod.

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

***par 15 voix pour, soit à l'unanimité***

D'ajouter ce point à l'ordre du jour.

La Présidente informe que ce point sera inclus en n° 11.

**1. Approbation du procès-verbal du 14 mars 2017**

M. RYCHNER fait part des corrections suivantes :

P. 179, § 3 : « M. RYCHNER explique être étonné du processus, et informe voter contre depuis que le dépassement est connu. »

P. 177 : Concernant le courriel au sujet de l'écopoint de la Pralay, il demande s'il est voulu que l'auteur de cette lettre soit anonyme. Il est suggéré d'ajouter le nom de l'auteur.

M. BAUMGARTNER fait part de la remarque suivante :

P. 185 : Remplacer le dernier paragraphe de la façon suivante : « M. BAUMGARTNER, concernant l'abattage des chênes au chemin des Chênes, bien qu'étant responsable du dicastère Environnement, explique n'avoir jamais été associé à la demande d'abattage de ces arbres. Ce n'est que lors des bruits de tronçonneuse qu'il s'est rendu compte des travaux entrepris. »

**Le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions.**

**2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente fait part de plusieurs communications.

**Sortie du Conseil municipal**

La Présidente dit avoir le plaisir de remettre ce soir le programme de la sortie du Conseil municipal qui se déroulera dans la région du lac de Constance et environs. Elle espère que ce voyage apportera un bon souvenir à chacun.

**Ecopoint la Pralay**

La Mairie a pris les dispositions nécessaires concernant les remarques des riverains à ce sujet. Elle assure le suivi du dossier et y reviendra s'il y a des problèmes.

## **Sécurité sur le chemin des Chênes**

La Présidente informe avoir reçu un courrier de quatre riverains, daté du 10 mars 2017, concernant la sécurité au chemin des Chênes, dont elle donne lecture :

*« Madame la Présidente du Conseil municipal, chère Madame,*

*Nous nous permettons de prendre contact avec vous car malgré nos courriers, plusieurs relances verbales adressés à Messieurs les Maires Mazenod et Honegger et une rencontre avec M. Honegger, nous n'avons pas de nouvelles concrètes apportées à notre préoccupation.*

*En date du 15 novembre dernier, M. Soutter, secrétaire général, a envoyé un courrier à M. et Mme K. Martensson (je ne figurais malheureusement pas en copie), les informant des démarches en cours.*

*A ce jour nous n'avons reçu aucune information sur la suite donnée par la Mairie et/ou par la DGT (Direction Générale des Transports) regardant notre problème.*

*La situation devient de plus en plus préoccupante, le manque de visibilité à la sortie de nos propriétés nous mettant en danger permanent face aux véhicules qui roulent de plus en plus vite.*

*En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous adressons, Madame la Présidente du Conseil municipal, chère Madame, nos cordiales salutations.*

*Signé par Mme S. Blythe Brunazi, M. et Mme K. Martensson. M. O. Martensson, M. et Mme. C. Sehgelmeble »*

La Présidente donne lecture de la réponse faite par le Bureau du Conseil municipal le 4 avril 2017 :

*« Mesdames, Messieurs,*

*Nous accusons réception de votre courrier du 10 mars 2017 reçu en date du 30 mars 2017 par lequel vous nous faites part de vos préoccupations concernant l'accès au chemin des Chênes depuis vos propriétés respectives et les problèmes de sécurité en découlant.*

*Nous avons pris note que vous avez eu des contacts avec la Mairie et M. M. Soutter, secrétaire général, afin de trouver une solution à ce problème. Nous savons que celle-ci étudie actuellement ce dossier avec les services compétents de l'Etat qui sera transmis ensuite aux commissions concernées, puis au Conseil municipal pour examen et décision de réalisation.*

*A cet effet, il convient de relever que ces démarches prennent un certain temps, mais nous pouvons vous dire d'ores et déjà que ce projet est en bonne voie.*

*Nous demandons à la Mairie qui reçoit une copie de cette lettre de bien vouloir informer les différentes parties concernées de l'évolution de la situation.*

*En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération. »*

## **Traîneau de Noël**

La Présidente donne lecture du courriel de M. STALDER au sujet du traîneau de Noël :

*« Mesdames du Bureau du Conseil municipal,*

*Je ne pense pas pouvoir participer au prochain Conseil municipal car j'ai des engagements personnels ce même soir.*

*Je me permets donc de vous transmettre le résultat de l'enquête menée auprès de notre secrétaire général : ces décorations étaient en location pour une durée déterminée qui est maintenant échue.*

*Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre au Conseil municipal cette information vitale pour son fonctionnement même si elle peut attrister quelques conseillers.*

*Meilleures salutations.*

*Le remplaçant du remplaçant du Père Noël »*

### 3. Communications de la Mairie

#### ➤ M. HONEGGER

- **La troisième réforme des entreprises (RIE III)**

*Malgré le rejet par la population suisse de la troisième réforme des entreprises (RIE III) en votation populaire du 12 février 2017, la Commission fiscale du Grand Conseil a souhaité maintenir l'audition de la Commission des finances de l'ACG (Association des communes genevoises) s'agissant des projets de loi présentés par le Conseil d'Etat.*

*A cette occasion, l'ACG a fait part de sa détermination à continuer de participer aux travaux de la table ronde mise sur pied par le Conseil d'Etat. Il a également été demandé à la Commission, qui l'a accepté, que les représentants de l'ACG soient à nouveau auditionnés à l'issue du processus.*

*Sur le fond, elle demandait une compensation aussi importante que possible des pertes, notamment en matière de taxe professionnelle communale et de péréquation financière intercommunale.*

*Il a aussi été expliqué aux députés que l'ACG ne restait pas dans une position attentiste mais qu'elle avait établi une feuille de route destinée à éviter que les communes à faible capacité financière soient trop fortement impactées, ceci en permettant une dotation suffisante du Fonds de péréquation des personnes morales dont les redistributions sont si importantes pour ces communes.*

*De son côté, le Conseil d'Etat a proposé à la Commission fiscale de suspendre ses travaux, le temps d'avoir connaissance des axes du nouveau projet fédéral.*

- **Projet de transfert des bâtiments des Cycles d'Orientation aux Communes**

*Ici même, lors d'une séance du Conseil municipal en automne 2016, je vous ai parlé du transfert des Cycles d'Orientation aux Communes. Pour ceux qui ne le savent pas encore, l'Association des communes genevoises a refusé d'entrer en matière.*

- **SIG redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public**

*Nous avons reçu des Service Industriel de Genève pour l'utilisation du domaine public CHF 118'143.-. Ce montant est comptabilisé au compte de fonctionnement de 2017. Ce sont CHF 18'000.- de plus que budgété.*

*La redevance est basée sur la distribution d'énergie électrique des consommateurs établis dans notre commune. Cette redevance s'élève à 15% des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur le territoire de notre commune.*

#### ➤ M. BAUMGARTNER

- **Replantation des chênes sur le chemin des Chênes**

*Le lendemain du Conseil municipal du 14 mars 2017, j'ai rencontré M. David BIANCHI du service de l'Etat de Genève au sujet de la replantation de 11 chênes le long du chemin des Chênes. Nous avons fixé les emplacements et convenu d'une participation de l'Etat aux frais engendrés pour la plantation à hauteur de 50%. Entre-temps, trois chênes ont été replantés. Il s'agit de remplacement d'arbres qui ont été mal entretenus durant le contrat de trois ans par l'entreprise responsable. Le solde des huit arbres restants va être planté l'automne prochain.*

### 4. Nomination de Mme Aleksandra VEGEZZI-BOSKOV au sein des commissions du Conseil municipal et du Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Mme PITTELOUD suggère, au nom du PDC, que Mme VEGEZZI-BOSKOV soit nommée dans les mêmes commissions que Mme ISCH qu'elle remplace, à savoir à la présidence de la commission Culture, Sports et Loisirs et à la Vigne Blanche.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité par acclamation.**

## 5. Présentation des comptes 2016

M. HONEGGER présente à l'écran les comptes 2016 en première lecture. Il informe que les présidents de commissions recevront des extraits du Grand Livre et le rapport de la fiduciaire, précisant que le Grand Livre complet sera transmis au président de la commission des Finances.

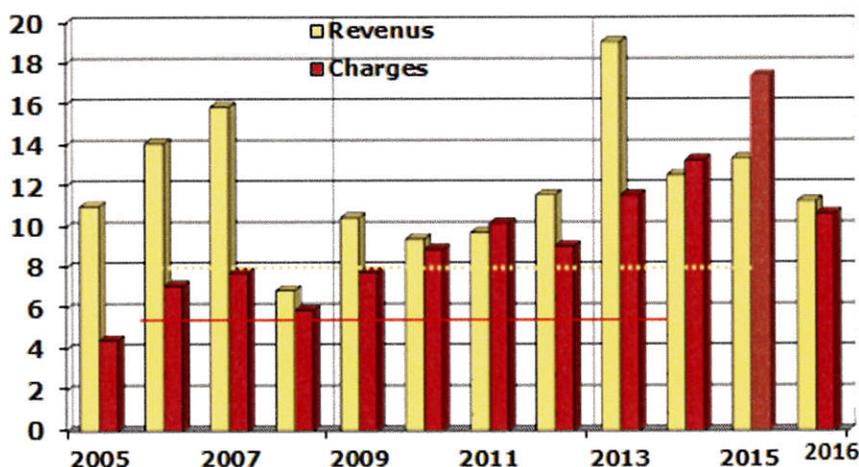
### Comparaison 2015-2016

	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Charges de fonctionnement <i>dont péréquation</i>	15'681'802 <i>(5'992'222)</i>	8'004'131 <i>(830'323)</i>
Amortissements obligatoires	1'690'767	1'783'280
Amortissements suppl.	0	840'251
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>17'372'569</b>	<b>10'627'662</b>
Impôts <i>inclus PP inclus PM</i>	11'397'384 <i>(10'396'246) (986'435)</i>	9'138'659 <i>(8'675'652) (449'336)</i>
Autres recettes	1'927'307	2'095'326
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>13'324'691</b>	<b>11'233'985</b>
<b>RESULTAT (Excédent de charges)</b>	<b>-4'047'878</b>	<b>+606'323</b>

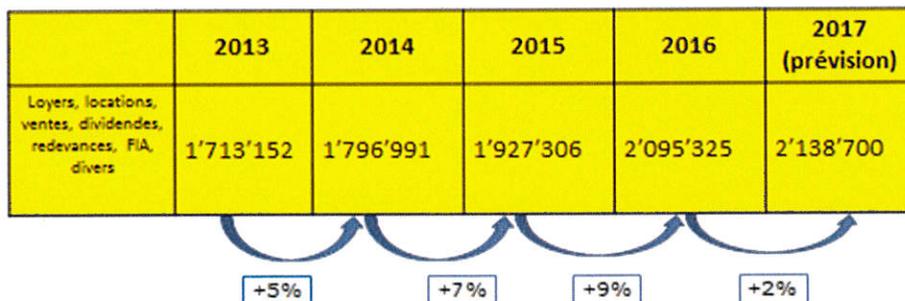
### Compte de fonctionnement

En millions de CHF

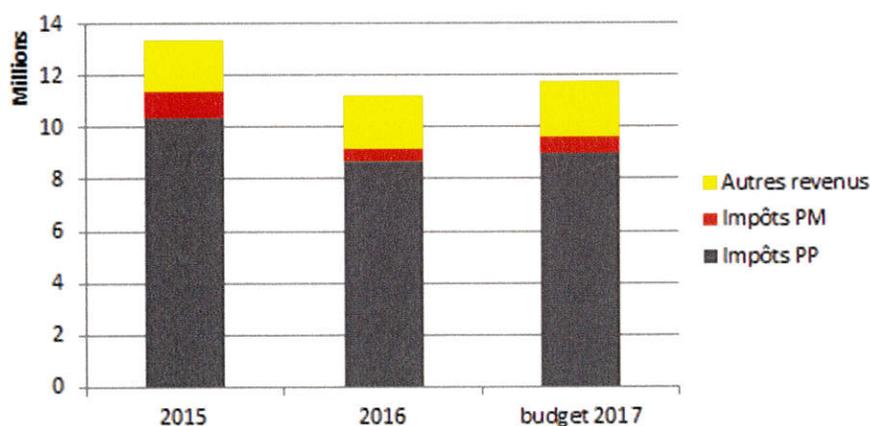
Evolution Revenus - Charges de 2005 à 2016



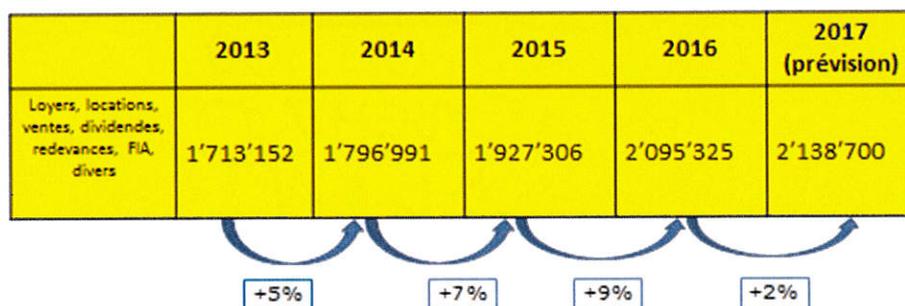
## Evolution des revenus hors impôts



## Répartition des revenus



## Evolution des revenus hors impôts



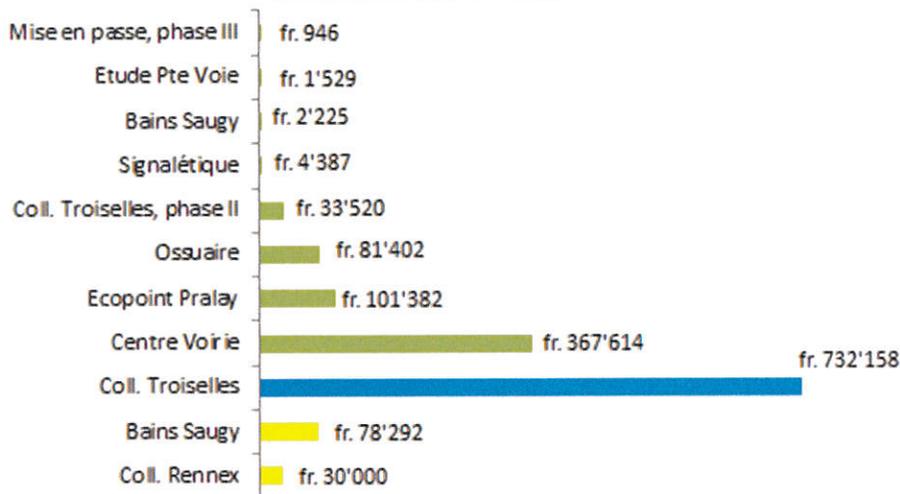
## ACTIF au BILAN

En KCHF	2013	2014	2015	2016
Liquidités	21'249	27'518	21'267	23'249
Comptes courants et impôts	15'477	7'851	10'733	10'160
Immeubles	25'646	26'287	29'547	29'557
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>62'372</b>	<b>61'656</b>	<b>61'547</b>	<b>62'966</b>
Investissements à amortir	30'870	29'956	27'423	26'335
Participations BCG et groupements	6'176	6'105	6'087	5'765
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>37'046</b>	<b>36'061</b>	<b>33'510</b>	<b>32'100</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>99'418</b>	<b>97'717</b>	<b>95'057</b>	<b>95'066</b>

## PASSIF au BILAN

En KCHF	2013	2014	2015	2016
Factures ouvertes au 31.12.	1'746	1'226	1'040	775
Provisions pour impôts	3'989	3'718	5'743	5'468
Part de la commune aux fonds divers (d'équipement, abris PC)	1'575	1'486	1'037	978
Réserves immeubles (inclues dans les liquidités)	4'075	3'988	3'988	3'988
<b>Total fonds étrangers/affectés</b>	<b>11'385</b>	<b>10'418</b>	<b>11'808</b>	<b>11'209</b>
Fortune nette au bilan	88'033	87'299	83'250	83'857
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	<i>(7'511)</i>	<i>(-734)</i>	<i>(-4'048)</i>	<i>(+606)</i>
<b>Total fonds propres</b>	<b>88'033</b>	<b>87'299</b>	<b>83'250</b>	<b>83'857</b>
<b>Total du passif</b>	<b>99'418</b>	<b>97'717</b>	<b>95'057</b>	<b>95'066</b>

Dépenses:	CHF	1'325'161
Recettes:	CHF	108'292
Investissement net:	CHF	1'216'869



### Subventions aux groupements intercommunaux

- Crèche  
Subvention en faveur du GIBC: CHF 330'628
- Vigne-Blanche  
Subvention en faveur du GIVB: CHF 144'641
- Stade Marc-Burdet  
Subvention en faveur du GISMB: CHF 50'250  
Participation pour des luminaires: CHF 80'000
- ORPC Valavran  
Subvention en faveur de l'ORPC: CHF 35'149
- PCI-Tuileries (dès 2018 sera intégré dans l'ORPC)  
Subvention en faveur du groupement: CHF 2'177
- GI de compostage de la Rive-droite du Lac (GICORD)  
aucune subvention versée

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

*par 15 voix pour, soit à l'unanimité*

Le renvoi des comptes en commission des Finances.

**6. Crédit budgétaire supplémentaire destiné à financer la restauration de la salle paroissiale de la chapelle Sainte-Rita à Bellevue (délibération)**

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 23'300.- destiné à financer la restauration de la salle paroissiale de la chapelle Sainte-Rita à Bellevue**

*Vu la présence d'une chapelle catholique Sainte Rita sur le territoire de la Commune de Bellevue depuis 1963,*

*vu que l'unité pastorale Jura – Eglise catholique romaine de Genève – réunit les Communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Pregny-Chambésy et Versoix,*

*vu que les lieux de culte de la paroisse catholique se situent :*

- *Eglise Sainte-Rita - chemin de la Chénaie, Bellevue*
- *Eglise Saint-Clément - chemin des Chaumets, Collex-Bossy*
- *Eglise Sainte Pétronille - 43, route de Pregny, Pregny-Chambésy*
- *Eglise Saint-Loup - 16, chemin J.-B. Vandelle, Versoix*

*vu l'état de la salle paroissiale en sous-sol de la chapelle Sainte-Rita à Bellevue,*

*vu les travaux déjà effectués,*

*vu le coût total de la rénovation de cette salle selon devis se montant à CHF 156'600.-, couvert à hauteur de CHF 100'000.- par la Loterie romande et de CHF 10'000.- par la Fondation Barbour et qu'il reste un solde de CHF 46'600.- à couvrir,*

*vu la demande de subvention de la Fondation Saint-Loup-Vandelle à la Commune de Bellevue datant du 28 avril 2016,*

*vu la convention d'accord entre la Fondation Saint-Loup-Vandelle et les entreprises du bâtiment de mai 2016,*

*vu le règlement de location de la salle de Sainte-Rita établi par l'unité pastorale Jura de l'Eglise catholique romaine-Genève,*

*vu le préavis favorable de la commission finances et administration communale de Bellevue lors de sa séance du mardi 29 novembre 2016,*

*vu le vote favorable et unanime de la Commune de Bellevue dans sa séance du Conseil municipal du 6 décembre 2016 pour un montant de CHF 23'300.-, le délai référendaire étant échu à ce jour,*

*vu le préavis positif de la commission des Finances de Genthod lors de sa séance du 4 avril 2017,*

*conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*et sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions**

1. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 23'300.- destiné à la réalisation susmentionnée.*
  2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte de fonctionnement, sous rubrique 300.365.*
  3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*
  4. *De subordonner cette décision à l'acceptation d'une délibération similaire par la Commune de Bellevue.*
- 7. Crédit d'investissement pour la rénovation de la salle de gymnastique communale (délibération)**

M. HONEGGER relève que la salle de gymnastique a près de 25 ans. Les parois en bois ayant souffert au fil des ans avec les ballons, il est devenu nécessaire de les remplacer. Ceci était inscrit au budget il y a trois ans, et il a fallu le temps de trouver une solution plus fiable.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Crédit d'investissement pour la rénovation de la salle de gymnastique communale**

*Vu la volonté de la Commune de procéder à des travaux de rénovation de la salle de gymnastique communale, sise 4, chemin des Chênes, sur la parcelle 1851, propriété de la Commune de Genthod,*

*vu le devis estimatif de l'entreprise Di Gisi du 25 octobre 2016 pour l'habillage de la paroi en lames de pin d'Oregon massif et phonique d'un montant de CHF 129'000.-,*

*vu la proposition de l'entreprise Lactell SA du 15 août 2016 pour l'installation d'une paroi de grimpe indoor d'un montant de CHF 53'917.38,*

*vu l'offre de remplacement de l'éclairage de la salle de l'entreprise Kreutzer & Cie SA du 16 mars 2017 proposant une solution d'un montant de CHF 20'762.70,*

*vu le préavis positif unanime de la commission Bâtiments dans sa séance du 21 février 2017,*

*vu le préavis positif de la commission des Finances dans sa séance du 4 avril 2017,*

*conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*et sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 14 voix pour et 1 abstention**

1. *D'ouvrir au Maire un crédit d'un montant de CHF 220'000.- destiné à la rénovation de la salle de gymnastique communale, sise 4, chemin des Chênes, sur la parcelle 1851, propriété de la Commune de Genthod.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.*

3. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.*
4. *D'amortir cette dépense de CHF 220'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2018 jusqu'en 2027, sous rubrique 340.331.*

**8. Crédit d'investissement pour l'aménagement d'un cheminement pour cycles et piétons à la route de Valavran (délibération)**

M. GUEX prend la parole au nom du GIG :

*« Chers membres du Conseil municipal, ce crédit, bien qu'il ait fait l'objet d'un préavis favorable à l'unanimité des membres de la commission de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité du 21 mars 2017, a été refusé lors de la séance de la commission des Finances de la semaine dernière.*

*Après réflexion, aux yeux du GIG, le projet présenté ne répond pas aux besoins des cyclistes et soulève encore de nombreuses questions concernant la cohabitation entre utilisateurs du cheminement concerné, ainsi qu'au sujet de son caractère champêtre et patrimonial.*

*A ce titre, les objectifs du projet sont flous et mériteraient d'être précisés.*

*De plus, le projet ne constitue pas réellement un nouvel aménagement cycliste puisque ce chemin est déjà utilisé à satisfaction pour les déplacements, en site propre, des enfants entre l'école et les quartiers d'habitation situés au sud de la commune, par exemple chemins de la Dime, des Dézalley, de la Pièce, de la Caracole, du Pré-Félix, etc.*

*Par ailleurs, le GIG considère que ce projet ne répond pas à sa motion du 13 octobre 2015 au sujet d'une extension des aménagements cyclables de la commune de Genthod.*

*Par conséquent, il propose de renvoyer le projet pour étude à la commission de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, afin, entre autres, d'intégrer celui-ci à un plan à plus grande échelle dans le but d'enfin relier les aménagements cyclables des communes de Versoix et Bellevue, et de ne pas voter ce crédit ce soir.*

*Je vous remercie pour votre attention. »*

La Présidente propose de passer au vote pour le renvoi en commission de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

Le renvoi du crédit en commission de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

**9. Crédit d'investissement pour la réhabilitation de réseaux secondaires d'assainissement sis sur la Commune de Genthod (délibération)**

M. HONEGGER explique que les réseaux secondaires d'assainissement sont régulièrement contrôlés par les SIG qui déterminent les travaux plus ou moins urgents à entreprendre. Certains travaux sont alors considérés comme urgents. Il relève que, même s'il s'agit d'entretien, il doit être inscrit dans les investissements, afin que la Commune puisse être remboursée par la FIA en cinq annuités.

M. SCHMULOWITZ dit confirmer les propos de M. HONEGGER en tant que président de la commission concernée.

La Présidente donne lecture de la délibération.

**Crédit d'investissement pour la réhabilitation de réseaux secondaires  
d'assainissement sis sur la Commune de Genthod**

*Vu la nécessité d'entretenir les collecteurs des secteurs 25A et C sur la Commune de Genthod, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau,*

*vu le rapport de campagne 2015 sur les secteurs 25A, B, C, établi par les SIG en avril 2016,*

*vu le devis élaboré par l'entreprise Scrasa SA, daté du 17 octobre 2016 d'un montant de CHF 91'038.60, pour la réhabilitation continue des collecteurs du secteur 25A (route de Lausanne, route de Collex, chemin des Limites et rue de la Printanière),*

*vu le devis élaboré par l'entreprise Scrasa SA, daté du 28 octobre 2016 d'un montant de CHF 28'544.40, pour la réhabilitation partielle de collecteurs par liner et assainissement de regard du secteur C (route de Malagny, rue du Village, chemin de la Petite-Voie et route de Lausanne),*

*vu le devis élaboré par l'entreprise Scrasa SA, daté du 28 octobre 2016 d'un montant de CHF 11'264.40, pour la réhabilitation partielle de collecteurs par liner et assainissement de regard du secteur 25A (route de Valavran et route de Lausanne),*

*vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement de la direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière,*

*vu l'approbation du projet et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA du 9 mars 2017,*

*vu le préavis positif unanime de la commission des Finances de Genthod lors de sa séance du 4 avril 2017,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),*

*sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

1. *D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 140'000.- destiné aux travaux de réhabilitations de collecteurs des secteurs 25A et C sur la Commune de Genthod.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir cette dépense de CHF 140'000.-, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331 dès 2018.*
4. *De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.*

5. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.*

#### **10. Crédit d'étude pour la construction de logements au 4, route de Malagny (délibération)**

M. SANOU prend la parole en tant que président de la commission des Bâtiments :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Le Conseil municipal en sa séance du 10 janvier 2017 a accepté d'acquérir la parcelle N° 1534, sise au 4, route de Malagny.*

*La commission des Bâtiments a donné un préavis positif à l'unanimité en sa séance du 20 mars 2017.*

*La commission des Finances a également donné un préavis positif en sa séance du 4 avril 2017.*

*La commission des Bâtiments s'est réunie hier, le 10 avril, en présence de M. WIDMANN, l'architecte. Celui-ci nous a fait l'historique de la transformation de Genthod depuis le XIXème siècle. Ensuite, il nous a présenté l'avant-projet, un plan d'implantation, etc.*

*Je dois dire que l'architecte a pris en compte nos inquiétudes quant à la protection et la conservation de notre patrimoine immobilier. Le plan d'implantation ne dénature pas du tout le paysage et il est perfectible.*

*Au vu de ce qui précède, je vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter ce crédit d'étude. »*

M. GUEX demande que les documents présentés hier en commission des Bâtiments puissent être déposés sur CMNet.

M. KELLER relève que ce projet comprend une somme importante et qu'il touche au cœur de la commune. Selon lui, il est important de noter qu'un crédit d'étude ne doit pas forcément mener à une acceptation du projet. Ce n'est donc pas une validation du projet final, même si ce crédit d'étude est important et qu'il fait l'objet d'un excellent travail.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

#### ***Crédit d'étude pour la construction de logements au 4, route de Malagny***

*Vu la volonté de la Commune de Genthod de construire des bâtiments locatifs sur la parcelle 1534 sise au 4, route de Malagny, sur Genthod,*

*vu le devis établi par le bureau Widmann Architectes en date du 3 mars 2017 pour un montant de CHF 135'000.-,*

*vu le préavis unanime de la commission des Bâtiments dans sa séance du 20 mars 2017,*

*vu le préavis positif de la commission des Finances dans sa séance du 4 avril 2017,*

*conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*et sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 14 voix pour et 1 abstention**

1. *De procéder à une étude pour la construction de bâtiments locatifs sur la parcelle 1534 sise au 4, route de Malagny, sur Genthod.*
2. *D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 135'000.- destiné à cette étude.*
3. *De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.*
5. *En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.*

### **11. Vente du Téléseau de la Commune de Genthod**

La Présidente passe la parole à M. KELLER, afin d'expliquer cette décision, avant tout d'ordre financier.

M. KELLER explique qu'en 2003 la Commune a fait un investissement pour construire son téléseau avec Cablecom. L'Exécutif est venu parler de ce problème lors de la dernière commission des Finances, soulignant qu'il y a une diminution du nombre d'abonnés et que des travaux importants sont désormais nécessaires à entreprendre. Sa valeur portée au bilan étant de plus en plus faible, il semble nécessaire de conclure une vente du réseau à Cablecom pour assurer la bonne continuation de celui-ci. La commission des Finances a donné son accord rapidement sachant que c'est un actif qui peut se déprécier rapidement. Afin d'assurer la vente dans les délais, il a été suggéré de voter cette délibération aujourd'hui. Il ajoute que la Commune a joué aux apprentis sorciers en voulant offrir, à l'époque, des services qu'elle ne maîtrisait pas. De plus, en incluant les amortissements, on constate que ce téléseau n'a jamais permis de gagner de l'argent. Depuis 2012, on constate une baisse des utilisateurs chaque année. On peut alors considérer que c'est une erreur faite par le passé, sachant qu'une commune n'a pas vocation à gérer ce type de technologie.

La Présidente donne lecture de la délibération

#### ***Vente du Téléseau de la Commune de Genthod***

*Vu le vote des crédits d'investissement pour la réalisation d'un Téléseau, soit les délibérations votées aux dates suivantes : 18.11.2003, 17.06.2008, 10.05.2011, 06.12.2011, 06.11.2012 et 15.10.2013,*

*vu la dépense totale de CHF 2'629'068.41 engagée pour cet investissement durant une période s'étalant de 2004 à 2012,*

*vu les amortissements déjà réalisés sur cet objet pour un montant total de CHF 1'511'875.00, soit une valeur au bilan au 31.12.2016 de CHF 1'117'193.41,*

*vu la concurrence forte qui s'accroît avec d'autres acteurs et l'arrivée d'autres technologies concurrentes,*

*vu que la concurrence devrait encore s'accroître avec le développement en cours du réseau de fibre optique par Swisscom,*

*vu que l'objectif de développement du réseau est atteint,*

*vu la volonté de la Commune de se retirer de ce marché tout en s'assurant de la continuité des prestations pour les abonnés,*

*vu que le prix de vente est actuellement favorable étant donné le potentiel de développement,*

*vu que ce prix pourrait baisser si le concurrent principal gagnait des parts de marché,*

*vu que la société UPC Schweiz GmbH gère de facto la clientèle et l'entretien du réseau,*

*vu l'offre d'achat d'un montant de CHF 200'000.00, basé sur 190 abonnés, montant diminué de CHF 1'050.- par abonné en moins si le nombre d'abonnés devait passer en-dessous de cette limite au 31 mai 2017,*

*vu le préavis positif unanime de la commission des Finances de Genthod lors de sa séance du 4 avril 2017,*

*conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*et sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

***par 15 voix pour, soit à l'unanimité***

- 1. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 1'117'193.41 représentant la valeur comptable de l'investissement du Télé réseau de Genthod au 31.12.2016.*
- 2. D'autoriser le Maire à vendre le Télé réseau de Genthod pour un montant de CHF 200'000.00, basé sur 190 abonnés, montant diminué de CHF 1'050.- par abonné en moins si le nombre d'abonnés devait passer en-dessous de cette limite au 31 mai 2017.*
- 3. De comptabiliser le produit de la vente directement en diminution de l'actif de la Commune dans le patrimoine financier.*
- 4. De comptabiliser la perte sur la vente en charges dans le compte de fonctionnement.*

**12. Propositions de la Mairie**

Aucune proposition.

**13. Propositions individuelles et questions**

**Organigramme de la Mairie**

Mme DELAMULLA demande s'il est possible d'avoir accès à l'organigramme de la Mairie.

M. HONEGGER informe qu'il le déposera sur le site internet de la commune.

**Questions lors de la dernière commission des Finances**

M. GUEx rappelle que des questions avaient été posées lors de la dernière séance de commission des Finances et dit toujours attendre les réponses.

M. HONEGGER répond qu'il espère avoir les réponses lors du prochain Conseil municipal.

Mme VIZCAINO lit une proposition :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

*Une amie, membre du Conseil municipal de Meyrin, m'a proposé de visiter le chantier et l'écoquartier des Vergers, premier quartier écologique de Suisse. Son invitation s'étend également à vous tous. M. Pierre-Alain TSCHUDI, Conseiller administratif de la Commune de Meyrin, pourrait nous accompagner lors de cette visite.*

*Seriez-vous intéressés ? »*

Au vu du grand intérêt du Conseil municipal, il est demandé à la Mairie d'organiser une visite, avec l'aide de Mme VIZCAINO et d'envoyer une invitation aux Conseillers.

### **Pistes cyclables**

M. KELLER dit avoir question concernant la piste cyclable. Il lui semble que les revêtements bitumineux beiges sont illégaux et il lui semble important de confirmer cela.

Mme PITTELOUD répond prendre note de cet élément.

### **Plan directeur cantonal 2030**

Mme PITTELOUD informe le Conseil municipal que lors de la séance qui a eu lieu au Grand-Saconnex sur les modifications du Plan directeur cantonal 2030, l'obligation de mettre à jour le plan directeur communal d'ici avril 2018 a été confirmée. Trois séances ont déjà été pré-réservées à cet effet.

## **14. Divers**

### **Constructions illégales chez Frank-Muller SA – Chrono Immobilier SA**

M RYCHNER prend la parole :

*« M. le Maire et MM. les Adjoints,  
Mme la Présidente du Conseil municipal et Mmes et MM. les Conseillers municipaux,*

*Permettez-moi de porter à votre connaissance les éléments suivants.*

*Courant 2007, j'invitais M. Joël SCHMULOWITZ, adjoint au maire à cette époque, à venir constater le chantier de constructions illégales et exhaussement de terrain sur le Petit-Malagny. Le 17 décembre 2007, j'écrivais à l'Exécutif afin que des mesures soient prises. Sans résultat, et suite à la réponse que « la Mairie était mal placée pour agir » (sic), j'alertais moi-même la Direction de la police des constructions du DCTI en date du 19 mars 2008 et le Conseil municipal lors de la séance du 8 avril suivant.*

*Suite à l'intervention du DCTI et afin de régulariser la situation, Chrono Immobilier SA a déposé une demande d'autorisation de construire 4 radiers pour halls d'expositions provisoires et 175 places de parking provisoires. Cette demande publiée dans la FAO fin 2008, et contre laquelle je suis intervenu comme opposant, a été refusée en... juillet 2013.*

*Cette demande s'est alors transformée en 2 nouvelles requêtes distinctes. L'une pour les parkings provisoires et l'autre pour les radiers des halls provisoires. Ces deux demandes, déposées fin 2013, ont été refusées mi-2014. Chrono immobilier SA a recouru en juin et septembre 2014 contre ces refus. Les recours ont été rejetés par le Tribunal Administratif mi-2015.*

*Suite au rejet des recours par le Tribunal Administratif, Chrono Immobilier SA a recouru à la Cour de Justice. Il y a trois semaines, cette dernière a encore rejeté les recours et donné raison au DALE et à RYCHNER.*

*La saga se poursuivra-t-elle jusqu'au Tribunal Fédéral afin que l'usage de ces constructions illégales puisse profiter encore plus longtemps à leurs auteurs ? L'avenir nous le dira.*

*Mais je pense que le Conseil municipal devait être informé de cette situation rocambolesque, voire révoltante, qui perdure depuis 10 ans sur le site du Petit-Malagny qui mérite mieux que cela. A suivre encore si les constructions illégales devront être démontées.*

*Je remercie le Conseil municipal et l'Exécutif pour leur attention. »*

M. SCHMULOWITZ suggère que le Conseil municipal puisse se prononcer et manifester son étonnement au sujet de la mauvaise volonté du groupe Franck Muller SA à exécuter les décisions du DALE.

M. KELLER pense qu'il faut être plus déterminé que cela. Pour lui, la Mairie doit se saisir de ce sujet et faire appliquer le droit.

Mme UDRY pense que la Commune n'a pas à interférer. En effet, si le jugement demande une démolition, c'est l'Etat qui s'en occupera.

M. KELLER insiste et suggère un soutien communal.

Mme PITTELOUD pense que c'est un sujet dont il faut discuter en commission afin de déterminer le type d'intervention possible de la Commune. Elle n'est, en effet, pas certaine qu'il faille en discuter en Conseil municipal.

M. KELLER ajoute être révolté de voir un habitant de la commune bafouer le droit et que le Canton ferme les yeux pour des raisons économiques. Pour lui, ce n'est pas à une commission de le faire, mais il s'agit d'encourager l'Exécutif à agir.

M. SCHMULOWITZ pense qu'une prise de position du Conseil municipal est un atout symbolique important, dans la mesure où il représente le peuple.

Mme PITTELOUD suggère qu'une motion soit écrite et votée lors du prochain Conseil municipal.

M. KELLER précise que le Conseil municipal doit inviter la Mairie à agir. Il informe qu'il s'occupera de rédiger une motion qu'il fera circuler dans les différents caucus.

Séance levée à 21h58.



La Secrétaire du Bureau  
Carol BORLOZ-NEUFFER



La Secrétaire  
Céline BERNATH



La Présidente  
Elisabeth STALDER